Nations Unies A/71/932–S/2017/508



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

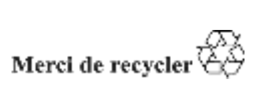
I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2344 (2017) du Conseil de sécurité, dans lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. J'y fais le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan dans les domaines politique, de l'accès humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la publication de mon précédent rapport, le 3 mars 2017 (A/71/826-S/2017/189). J'y récapitule également les principaux changements intervenus dans la situation politique et dans les conditions de sécurité, ainsi que les faits de portée régionale et internationale survenus au cours de la période considérée qui intéressent l'Afghanistan.

II. Faits marquants

3. Le Gouvernement d'union nationale a progressé dans la mise en œuvre des réformes prioritaires et pour ce qui est des nominations aux postes de haut niveau. La préparation des élections est allée de l'avant, avec l'adoption par les autorités afghanes d'un ensemble de mesures pour l'évaluation des bureaux de vote. La période considérée a par ailleurs été marquée par le retour en Afghanistan de Gulbuddin Hekmatyar, chef de la faction Hezb-i Islami Gulbuddin. Ce retour intervient dans une période d'instabilité de la vie politique afghane, ce qui s'explique en partie par l'intensification des luttes d'influence pour l'accès au pouvoir, à l'approche des élections présidentielles de 2019. Le Premier Vice-Président, Abdoul Rachid Dostum, a quitté le pays mi-mai pour − selon certaines informations − suivre un traitement médical en Turquie; son parti, Junbish-i-Milli (Front National), a manifesté son opposition au Gouvernement avec de plus en





plus de véhémence, et certains membres du parti Jamiat-e-Islami (Association islamique) ont commencé à se positionner à leur tour. Les pourparlers de paix entre le Gouvernement et les Taliban n'ont connu aucune avancée tangible, mais on a toutefois assisté à un renforcement du dialogue multilatéral au niveau régional. L'Afghanistan et le Pakistan ont œuvré à l'amélioration de leurs relations, en dépit de quelques accrochages survenus à la frontière. Les conditions de sécurité sont restées très précaires, une augmentation du nombre des incidents ayant été enregistrée au cours des cinq premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2016. Le 31 mai, Kaboul a été le théâtre d'un attentat-suicide qui a fait au moins 65 morts et plus de 300 blessés, venant fragiliser encore la situation politique et donnant lieu à plusieurs jours de manifestations, dont certaines ont dégénéré. On fait toujours état de graves violences contre les civils et d'importants déplacements de population. Malgré un léger rebond, la croissance économique est restée faible au cours de la période considérée.

A. Évolution de la situation politique

4. Le Président Ashraf Ghani et le Chef de l'exécutif Abdullah Abdullah se sont accordés sur la nomination d'un certain nombre de hauts responsables, question qui suscitait jusqu'alors des tensions parmi les membres du Gouvernement d'union nationale. Une commission des nominations dans le secteur de la sécurité a été constituée en mars, avec à sa tête le nouveau Ministre d'État chargé de la réforme du secteur de la sécurité : elle aura pour tâche d'assurer la promotion au mérite dans ce secteur. Le 11 mars, le Président de la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a été nommé − le poste était vacant depuis décembre 2015. Le Gouvernement a procédé à d'autres nominations à des postes de responsabilité et quatre nouveaux ministres ou secrétaires d'État sont entrés au Gouvernement : le Ministre de l'industrie minière et pétrolière, le Ministre du travail, des affaires sociales, des martyrs et des personnes handicapées, le Ministre d'État aux affaires parlementaires et le Ministre d'État au tourisme. L'avenir de six autres ministres, qui avaient fait l'objet d'une motion de censure au Parlement en novembre 2016, restait incertain; une partie des députés a continué d'appeler le Gouvernement à proposer de nouveaux candidats pour les ministères concernés.

5. Le 27 mars, la chambre basse de l'Assemblée nationale a demandé des explications au Ministre de la défense, au Ministre de l'intérieur et au Directeur de la Direction nationale de la sécurité après qu'un attentat sanglant eut été perpétré contre un hôpital militaire à Kaboul, quelques semaines plus tôt. La motion de censure dont chacun a fait l'objet a donné lieu à un vote négatif. Par la suite, en revanche, le Ministre de la défense et le Chef d'état-major des armées ont démissionné de leurs fonctions après qu'un attentat a été commis le 21 avril contre une base de l'armée afghane dans la province de Balkh, qui a fait de très nombreuses victimes et a valu de vives critiques aux responsables de la sécurité du pays. Par ailleurs, la chambre basse de l'Assemblée nationale a suspendu la rémunération de neuf députés en raison de leurs absences répétées.

6. À l'approche des élections présidentielles de 2019, certaines alliances politiques ont été ébranlées. Les divisions au sein du parti Jamiat-e-Islami sont devenues de plus en plus évidentes. Le 13 mars, Atta Mohammad Noor, Gouverneur de la province de Balkh, a publiquement reproché au Chef de l'exécutif Abdullah Abdullah de ne pas avoir obtenu suffisamment de postes au sein du Gouvernement pour les membres du parti Jamiat-e-Islami, tout en continuant de presser Ashraf Ghani de lui donner satisfaction sur ce point. Le 16 avril, Ashraf Ghani a démis de ses fonctions d'Envoyé spécial pour les réformes et la bonne gouvernance le

Vice-Président du parti Jamiat-e-Islami, Ahmed Zia Massoud, qui avait compté parmi ses premiers soutiens pendant la campagne présidentielle de 2014. Après avoir été limogé, Ahmed Zia Massoud a publiquement regretté d'avoir apporté son appui au Président. Le parti Jamiat-e-Islami a augmenté le nombre des membres de son conseil de direction et annoncé le 23 mai son intention de présenter un candidat à l'élection présidentielle de 2019.

7. Le Premier Vice-Président Dostum fait toujours l'objet d'une enquête à la suite de l'enlèvement et de l'agression sexuelle dont aurait été victime l'un de ses adversaires politiques en novembre 2016. Assigné à résidence à son domicile de Kaboul, Abdoul Rachid Dostum s'est rendu en Turquie le 19 mai, pour − selon certaines informations − y suivre un traitement médical. Le 11 mars, des centaines de partisans de Junbish-e Milli, son parti, se sont rassemblés à son domicile et ont nommé son fils, Batur Dostum, chef du parti par intérim. Environ 2 000 partisans de Junbish-e Milli se sont rassemblés à Cheberghan (province de Jozjan) le 26 avril, et à Mazar-e Charif (province de Balkh) le 5 mai, pour protester contre ce qu'ils présentaient comme l'exclusion du Premier Vice-Président par le Gouvernement et contre la discrimination dont celui-ci ferait preuve à l'égard des ethnies non pachtounes.

8. Le 29 avril, dans la province de Laghman, Gulbuddin Hekmatyar, chef de la faction Hezb-i Islami Gulbuddin, a fait sa première apparition publique en Afghanistan depuis plus de 20 ans. Son retour était l'un des éléments de l'accord de paix conclu entre son parti et le Gouvernement en septembre 2016. Le 1er mai, Ashraf Ghani a signé un décret autorisant la libération d'un premier groupe de prisonniers affiliés à Hezb-i Islami Gulbuddin et, dès le lendemain, la libération de 55 prisonniers a été annoncée. Le 4 mai, Gulbuddin Hekmatyar est arrivé à Kaboul dans un convoi armé et a prononcé un discours au palais présidentiel devant de nombreux représentants de l'État et d'autres responsables politiques. Le Président Ghani, le Chef de l'exécutif Abdullah et l'ancien Président Hamid Karzaï étaient présents, mais certains membres de premier plan du parti rival Jamiat-e-Islami étaient notoirement absents. Le Président Ghani s'est félicité du retour de Gulbuddin Hekmatyar, qu'il a considéré comme un pas important vers la paix et la réconciliation. Toutefois, les défenseurs des droits de l'homme et des groupes de la société civile ont dit craindre que le retour de Gulbuddin Hekmatyar ne réduise à néant les progrès réalisés sur le plan des droits de l'homme et des droits civils et politiques depuis la chute du régime Taliban. Gulbuddin Hekmatyar a engagé le dialogue avec Hezb-i Islami Arghandiwal, faction dont certains membres participent déjà au Gouvernement. Les représentants des forces politiques rivales ont mis en garde contre l'union des factions Gulbuddin et Arghandiwal, qui ferait de Hezb-i Islami le plus grand parti politique du pays.

9. Le 1er avril, le Gouvernement a adressé aux donateurs internationaux un document dans lequel il expose les grandes lignes de son plan pour la paix et insiste sur la nécessité d'instaurer un processus de paix inclusif pour mettre fin au conflit et pour donner à des institutions crédibles les moyens d'apaiser les différends politiques. Il a également proposé des changements structurels et un raccourcissement du mandat des membres du Haut Conseil pour la paix. Le 18 mai, il a présenté aux donateurs internationaux un projet de plan stratégique pour la paix et la réconciliation. Avant cela, également le 1er avril, le Président avait nommé un nouveau chef du secrétariat du Haut Conseil pour la paix – le poste était vacant depuis le 19 novembre 2016. Le 6 juin, le Président Ghani a annoncé la nomination de l'ancien Vice-Président Karim Khalili à la présidence du Haut Conseil pour la paix. Aucune avancée tangible n'a toutefois été enregistrée dans les pourparlers de paix entre le Gouvernement et les Taliban.

10. Au cours de la période considérée, dans le cadre d'un processus à plus grande échelle mené par les Afghans, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a appuyé neuf initiatives de paix locales menées dans neuf provinces. La MANUA a ainsi fourni à diverses entités afghanes un appui technique et logistique dans l'optique d'un règlement durable et non violent des conflits et des contentieux, qui portent sur la propriété foncière, la sécurité sur les routes principales et la radicalisation religieuse. Le 6 avril, la MANUA a prêté son assistance pour la tenue d'une conférence sur le rôle des femmes dans le processus de paix, dans la province d'Hérat; elle a réuni 100 participants venus de 13 districts, qui ont appelé de leurs vœux l'adoption de mesures concrètes aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action national afghan pour les femmes et la paix et la sécurité.

11. Le Gouvernement a progressé dans la préparation des élections. En avril, la Commission électorale indépendante a approuvé un ensemble de mesures d'évaluation des bureaux de vote comprenant un plan opérationnel, des procédures et un budget. L'organisation de cette évaluation fait suite à l'une des recommandations de la Commission spéciale sur la réforme électorale. Le 1er mars, le Président a nommé un nouveau Chef des opérations électorales qui a pris la tête du secrétariat de la Commission électorale indépendante − le poste était vacant depuis juin 2014. Dans le même temps, la Commission du contentieux électoral a commencé à élaborer une politique sur l'égalité des sexes, qui vise notamment à améliorer la représentation des femmes dans ses rangs, et sa procédure de recrutement a été engagée. Bien que le Gouvernement ait confirmé sa volonté d'organiser des élections pendant l'année afghane en cours, qui prend fin en mars 2018, les principales décisions attendues, notamment celles qui portent sur la délimitation des circonscriptions, le budget, le calendrier et les modalités de financement, n'ont toujours pas été prises.

12. Le Gouvernement et la Commission électorale indépendante ont continué de réfléchir aux différentes utilisations qui pourraient être faites des nouvelles technologies lors des prochaines élections. Le 11 mars, la Commission a présenté au Gouvernement et aux donateurs une étude technique recommandant le recours aux nouvelles technologies lors de ces élections et, en avril, la Commission a commandé une étude de faisabilité. Le Gouvernement et la Commission ont continué d'envisager les diverses options possibles pour la mise en service des nouvelles technologies.

13. En mars, le Gouvernement est parvenu, au sortir d'une longue période de blocage, à dégager un consensus sur la question de la carte d'identité nationale électronique. La mise en circulation de ces cartes faisait partie des dispositions énoncées dans l'accord politique de 2014, prélude à la constitution du Gouvernement d'union nationale. Le 20 mars, celui-ci a adopté un plan d'action et décidé que la distribution de ces cartes pouvait débuter. Le 22 avril, le Président a publié un décret législatif portant modification de la loi sur l'état civil et imposant la mention de l'origine ethnique et de la nationalité sur les cartes, qui a été approuvé par la chambre basse de l'Assemblée nationale le 8 mai. Le 13 mai, un décret présidentiel a été publié, qui prévoit, entre autres, le lancement d'une phase d'expérimentation du plan sous 90 jours.

B. Conditions de sécurité

14. Les conditions de sécurité sont restées très précaires. La MANUA a recensé 5 687 atteintes à la sécurité entre janvier et mars 2017, le nombre le plus élevé enregistré durant un premier trimestre depuis l'année 2001. Du 1er mars au 31 mai, l'ONU a recensé 6 252 atteintes à la sécurité, soit une hausse de 2 % par rapport à la

même période en 2016. Comme par le passé, les affrontements armés ont constitué la majorité (64 %) des faits en question, suivis par le déclenchement d'engins explosifs improvisés (16 %). Les assassinats ciblés et les enlèvements ont reculé de 4 % par rapport à la même période en 2016. L'est et le sud du pays ont connu la plus forte instabilité, avec une hausse de 22 % des violences dans l'est par rapport à la même période en 2016. Les Taliban ont concentré leurs attaques sur les provinces suivantes : Badakhchan, Baghlan, Farah, Fariyab, Helmand, Kondoz, Kounar, Laghman, Sar-e Pol, Orozgan et Zabol. Les attaques menées par les Taliban contre les Forces nationales de sécurité afghanes autour de Lachkar Gah et dans les districts environnants de la province de Helmand ont été repoussées après que les forces spéciales de l'armée afghane ont reçu un appui sous la forme de frappes aériennes internationales. Le nombre de ces frappes est en forte augmentation (112 %) par rapport à la même période en 2016.

15. Le 28 avril, les Taliban ont annoncé le lancement de leur offensive annuelle de printemps, baptisée « Opération Mansouri ». Dans leur communiqué de 2017, ils ont donné le détail d'une stratégie à deux volets, comportant des objectifs à la fois militaires et politiques, assortie de conseils visant à limiter le nombre de victimes civiles et à se concentrer sur les forces étrangères présentes dans le pays et sur les partenaires afghans de ces forces. Aucune baisse tangible du nombre de victimes civiles n'a toutefois été observée. Le jour de cette annonce, les Taliban se sont emparés du district hautement stratégique de Zebak (province de Badakhshan), à la frontière avec le Pakistan. Il a été repris quelques semaines plus tard par les forces de sécurité afghanes. Au cours de la période considérée, les Taliban se sont également emparés des districts de Sangin (province de Helmand), Qalaa-e Zal (province de Kondoz) et Khouaja Baha oud-Dine (province de Takhar), qui ont ensuite été libérés.

16. Le 8 mars, une attaque complexe a été menée à Kaboul contre le plus grand hôpital militaire d'Afghanistan. Le groupe État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan (EIIL – province du Khorassan) a revendiqué cette attaque qui aurait fait 50 morts, pour moitié environ des militaires (bénéficiant d'un statut protégé ou hors de combat), et 88 blessés, parmi lesquels au moins 22 civils. Le 21 avril, les Taliban ont mené une attaque complexe contre le quartier général du 209e corps de l'Armée nationale afghane à Mazar-e Charif (province de Balkh), qui a fait au moins 140 morts et 60 blessés parmi les forces de sécurité.

17. L'EIIL – province du Khorassan a maintenu sa présence dans le sud de la province de Nangarhar en dépit d'opérations militaires de plus en plus nombreuses menées par les États-Unis d'Amérique et les Forces nationales de sécurité afghanes. Les forces militaires internationales ont poursuivi leurs opérations; le 13 avril, elles ont utilisé une « munition massive à effet de souffle » qui aurait tué de nombreux membres de l'EI – province du Khorassan dans le district d'Achin (province de Nangarhar). Au début du mois de mai, des fonctionnaires gouvernementaux et des responsables de l'armée des États-Unis d'Amérique ont confirmé que le chef de cette faction de l'EI, Abdoul Hasib, avait été tué lors d'une frappe des Forces spéciales des États-Unis menée le 27 avril. L'EI-province du Khorassan a poursuivi ses attaques contre la population civile et contre des cibles militaires, notamment étrangères, plusieurs sources locales affirmant que le groupe continuait de recevoir des renforts et de recruter – ce qui n'a pu être vérifié. Il a revendiqué une attaque complexe menée le 17 mai contre le siège de la Radiodiffusion Télévision nationale, à Jalalabad.

18. Le 31 mai, un kamikaze a déclenché un engin explosif embarqué à bord d'un camion dans le centre-ville de Kaboul. L'attentat a fait au moins 80 morts et 464 blessés, pour la plupart des civils. La bombe, l'une des plus puissantes jamais

utilisées à Kaboul, a considérablement endommagé les infrastructures environnantes, notamment des bâtiments diplomatiques, ce qui a contraint plusieurs ambassades à évacuer leur personnel. L'attentat a donné lieu à des manifestations pendant plusieurs jours, au cours desquelles un certain nombre de personnes ont été tuées, dont le fils d'un parlementaire, semble-t-il par les forces de sécurité. Lors des funérailles de ces victimes, des kamikazes ont tué 6 civils et en ont blessé 87 autres – selon des informations préliminaires −, preuve s'il en est d'une nouvelle escalade de la violence.

19. À la fin du mois d'avril, les effectifs officiels de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane atteignaient respectivement 90,4 % et 95,1 % de l'objectif fixé, contre 86 % et 94 % en février.

20. Onze atteintes à la sécurité ont concerné le personnel des Nations Unies, notamment un cas d'intimidation, une atteinte à la sécurité liée au déclenchement d'un engin explosif improvisé et cinq faits relevant de la criminalité; il n'a été fait état d'aucun affrontement armé ni d'aucun enlèvement ayant directement concerné ce personnel.

C. Coopération régionale

21. Au cours de la période considérée, les Gouvernements afghan et pakistanais ont œuvré à l'amélioration de leurs relations après une période particulièrement tendue entre la fin de 2016 et le début de 2017, comme j'en faisais état dans mon précédent rapport. Le 21 mars, le Pakistan a rouvert les deux points de passage officiels vers l'Afghanistan, à Tor Kham et Spin Boldak, qui avaient été fermés le 17 février. La frontière a toutefois été fermée par intermittence au cours de la période considérée. Les 15 et 16 mars, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a organisé des pourparlers bilatéraux de haut niveau auxquels ont participé le Conseiller national pour les questions de sécurité auprès du Président afghan, Hanif Atmar, et le Conseiller du Premier Ministre pakistanais pour les affaires étrangères, Sartaj Aziz. Ces pourparlers avaient pour objet de rétablir la confiance et ont abouti à la création d'un mécanisme transfrontalier entre les deux pays. Certaines tensions ont toutefois persisté, en raison notamment de la volonté du Pakistan d'ériger une clôture le long d'un segment de sa frontière avec l'Afghanistan, ainsi que de bombardements transfrontaliers. Une délégation de parlementaires pakistanais de haut niveau, avec à sa tête le Président de l'Assemblée nationale pakistanaise, s'est rendue à Kaboul du 29 avril au 1er mai pour rencontrer des députés afghans. Ella s'est également entretenue avec le Président afghan et d'autres responsables. Peu après, le chef de la Direction générale du renseignement interservices du Pakistan s'est rendu à Kaboul pour rencontrer le Président afghan et d'autres responsables de haut rang. Ces efforts de normalisation des relations bilatérales ont été interrompus le 5 mai, lorsque des garde-frontières des deux pays se sont affrontés parce que les autorités pakistanaises avaient entamé un recensement de population dans deux villages d'une zone revendiquée par les deux parties, près du point de passage entre Spin Boldak et Chaman. Un cessez-le-feu ayant été négocié, les combats ont pris fin; les responsables politiques continuent de s'employer à trouver un règlement à ce différend.

22. La mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives multilatérales et bilatérales s'est poursuivie. Le 16 mars, les Ministres des affaires étrangères russe et tadjik se sont rencontrés à Douchanbé pour débattre de la situation militaire et politique en Afghanistan et de la perspective d'un renforcement de la coopération russo-tadjike. De leur côté, les hauts responsables qui animent le Processus d'Istanbul, réunis le

17 mars à Bakou, ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération économique et en matière de sécurité sous les auspices du Processus. L'Ouzbékistan a continué d'intensifier son engagement auprès de l'Afghanistan, notamment en nommant le 25 mai un Représentant spécial pour l'Afghanistan. Lors d'un déplacement en Russie les 4 et 5 avril, le Président ouzbek Shavkat Mirziyoyev a déclaré que des négociations étaient indispensables pour que s'instaure la paix en Afghanistan. En avril, le Kazakhstan a organisé à Astana une deuxième session de consultations politiques avec l'Afghanistan. Le 14 avril, la Fédération de Russie a accueilli les participants à une conférence sur l'Afghanistan, tenue à Moscou, qui a réuni des représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Inde, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan. Des représentants d'autres pays, comme le Turkménistan et les États-Unis, y avaient également été invités. Les participants ont souligné combien il importait qu'un dialogue direct s'engage entre le Gouvernement afghan et les Taliban. Le lendemain de la conférence, le 15 avril, un porte-parole du Ministère des affaires étrangères afghan a fait part de son intention d'organiser la session de pourparlers suivante à Kaboul et le Gouvernement a annoncé qu'il préparait déjà l'organisation d'une conférence qui réunirait des participants encore plus nombreux et se tiendrait le 6 juin. Les participants à la réunion ministérielle de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui s'est tenue le 21 avril à Astana, ont confirmé la volonté de l'Organisation d'engager un dialogue politique entre les parties au conflit en Afghanistan.

III. Droits de l'homme

23. Le 27 avril, la MANUA a publié ses données sur les victimes civiles des conflits pour le premier trimestre de 2017. Entre le 1er janvier et le 31 mars, elle a recensé 2 181 victimes civiles (715 morts et 1 466 blessés), soit une baisse de 4 % par rapport à la même période en 2016 − diminution de 2 % du nombre de morts et de 5 % du nombre de blessés. La Mission a constaté que des éléments hostiles au Gouvernement étaient à blâmer dans 62 % des cas, les forces progouvernementales dans 21 % des cas, les combats au sol – dans lesquels les responsabilités n'ont pu être établies – dans 9 % de cas et des engins non explosés d'origine inconnue dans la plupart des 8 % restants. Les affrontements au sol ont été la première cause de décès et de blessures parmi les civils (35 %), suivis par le déclenchement d'engins explosifs improvisés (19 %) et les attentats-suicides et attaques complexes (17 %). La hausse de 24 % du nombre de victimes parmi les femmes (88 ayant été tuées et 185 autres blessées) et celle de 17 % du nombre de décès (210) enregistré parmi les enfants − 525 autres ayant été blessés − sont particulièrement préoccupantes. L'augmentation du nombre de victimes parmi les femmes et les enfants est essentiellement imputable aux opérations aériennes, au déclenchement d'engins explosifs improvisés ainsi qu'à des attentats-suicides et à des attaques complexes.

24. La MANUA s'est félicitée de l'engagement pris par le Gouvernement de ratifier le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre − il s'agit là d'une mesure concrète visant à limiter le nombre de victimes civiles − et elle a exhorté toutes les parties à entreprendre le marquage, l'élimination, l'enlèvement et la destruction des restes explosifs de guerre dans les zones placées sous leur contrôle. Elle a continué d'organiser des réunions de sensibilisation avec les parties au conflit, dont les Forces nationales de sécurité afghanes, les éléments hostiles au Gouvernement et les forces militaires internationales, afin de promouvoir le respect du droit international humanitaire et de prendre des mesures concrètes pour protéger les civils.

25. Les enfants ont encore été victimes de la violence pour une part disproportionnée. Entre le 1er janvier et le 31 mars, la MANUA a recensé 384 actes

de violence, qui ont fait 735 victimes parmi les enfants (210 morts et 525 blessés), soit une augmentation de 3 % par rapport à la même période en 2016. Les enfants ont représenté 34 % des victimes civiles. Au premier trimestre de 2017, ce sont les affrontements au sol qui ont fait le plus grand nombre de victimes parmi les enfants (312, soit 42 % du total), puis les restes explosifs de guerre (164, soit 22 % du total) et enfin les engins explosifs improvisés (114, soit 15 % du total). En outre, 81 % des victimes d'engins non explosés ont été des enfants.

26. En ce qui concerne le recrutement et l'utilisation d'enfants par les parties au conflit, la MANUA a recensé 13 cas de recrutement de garçons, dont neuf par les Taliban, deux par la Police nationale afghane, un par la police nationale des frontières et un par la police locale afghane. Elle a établi que des éléments hostiles au Gouvernement avaient commis trois enlèvements (cinq garçons au total) et confirmé deux faits de violence sexuelle contre deux garçons. À la date du 10 avril, 135 enfants avaient été arrêtés pour des chefs d'accusation relatifs à la sécurité nationale, notamment l'association avec des groupes armés antigouvernementaux, et étaient détenus dans de piètres conditions à la prison de haute sécurité pour adultes de la province de Parwan. S'agissant des installations et des personnes qui travaillent dans les secteurs de l'éducation et de la santé, 14 atteintes à la sécurité, concernant le seul secteur de l'éducation, ont été attestées, soit le même nombre qu'en 2016 sur la même période. La MANUA a également établi que 17 écoles étaient utilisées à des fins militaires. Elle a constaté le recul de l'utilisation des dispensaires à de telles fins, un seul cas ayant été constaté au cours de la période considérée, contre 31 sur la même période en 2016. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a fait état de sept cas de refus d'accès humanitaire, dont cinq ont été imputés aux Taliban et deux à des groupes armés indéterminés.

27. Le 24 avril, la MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint sur la mise en œuvre du plan national relatif à l'élimination de la torture, qui couvre la période comprise entre janvier 2015 et décembre 2016. Sur les 469 détenus interrogés, 39 % ont fourni des témoignages crédibles selon lesquels ils avaient subi des actes de torture ou d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants lors d'arrestations et d'interrogatoires menés dans nombre des centres de détention administrés par la Direction nationale de la sécurité et par la Police nationale afghane. Selon le rapport, ceux qui ont recours à de telles pratiques n'en sont le plus souvent pas tenus comptables. Avant la publication du rapport, le Gouvernement a retiré sa réserve à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Conseil des ministres a approuvé le principe de la signature du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture. Par la suite, le Président a ordonné la mise en place d'un mécanisme national de prévention. Le 12 mai, dans ses observations finales concernant le deuxième examen périodique universel de l'Afghanistan, le Comité contre la torture s'est dit profondément préoccupé par les allégations faisant état de la généralisation de la torture et des mauvais traitements ainsi que de l'existence d'une culture de l'impunité. Il a invité l'Afghanistan à faire en sorte que toutes les allégations fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et impartiales et que les auteurs présumés soient traduits en justice.

28. Les actes de violence à l'encontre des femmes sont toujours aussi nombreux. Dans son rapport annuel (mars 2016-mars 2017) publié le 8 mars, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a indiqué que son bureau avait constaté une augmentation de 8,6 % du nombre de cas de violences faites aux femmes dans tout le pays. Selon le Procureur spécial chargé de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les parquets nationaux ont été saisis de 2 442 affaires, dont 149 ont été jugées. Dans 22 % des cas, les plaignantes se sont

désistées ou ont abandonné les poursuites. Des commissions de lutte contre le harcèlement à l'égard des femmes ont été créées dans 11 provinces. Le Ministère des affaires féminines et les organisations de la société civile ayant recommandé que le projet de loi sur l'élimination du harcèlement à l'égard des femmes et des enfants soit réexaminé, le Président ne l'a pas entériné.

29. Le 2 mars, le Code pénal révisé a été adopté par un décret législatif, à l'issue d'un processus transparent et ouvert qui aura duré quatre ans. Approuvé par le Président le 4 mars, il est en cours d'impression pour publication dans le Journal officiel. Le décret reporte l'entrée en vigueur du Code de neuf mois après sa publication, afin de laisser le temps aux professionnels des secteurs de la sécurité et de la justice de se familiariser avec son contenu et d'en informer le public. Le nouveau Code regroupe en effet l'ensemble des infractions ayant fait l'objet de plus de 50 lois spéciales qui ont été promulguées depuis l'entrée en vigueur du Code pénal de 1976. Il intègre toutes les obligations conventionnelles qui incombent au pays, notamment en ce qui concerne les infractions à la loi impérative visées dans la Convention des Nations Unies contre la corruption, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, ainsi que les poursuites pénales contre les supérieurs civils ou commandants militaires qui manquent à leur devoir de prévenir de tels crimes et de sanctionner leurs subordonnés qui en commettent aux termes du Statut de Rome, et interdit l'appropriation de terres. Il élargit également la définition du crime de torture, qui datait de 1976, pour la mettre en conformité avec celle qu'en donne la Convention. Sa définition du viol traduit l'évolution de la société, puisqu'elle s'applique désormais indifféremment aux deux sexes et rend nécessaire une modernisation de l'interprétation des notions de consentement, de protection de la vie privée, de dignité et d'intégrité corporelle. En outre, il réduit de 74 % le nombre des infractions emportant la peine capitale.

30. Le Gouvernement a présenté une version actualisée du budget (52 millions de dollars) qu'il propose de consacrer à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. En mars, un petit groupe de travail composé de représentants du Gouvernement et de la communauté internationale a été constitué avec pour mission d'examiner les activités à mener au titre du plan d'action national et le budget à y consacrer avec les ministères d'exécution concernés, le but étant d'élaborer un mécanisme de financement pour le plan. Le 18 avril, le Gouvernement a lancé son plan national d'action pour l'élimination des mariages précoces et des mariages d'enfants pour la période 2017-2021.

31. Les professionnels des médias et les acteurs de la société civile ont continué d'être les cibles d'actes d'intimidation et de violences de la part d'éléments antigouvernementaux. Durant la période considérée, il a également été fait état du manque de coopération des autorités locales et des pressions qu'elles avaient parfois exercées dans le cadre d'activités menées par des parties prenantes de la société civile. La MANUA a recensé quatre cas d'intimidation et de meurtre de représentants de la société civile dans les provinces de Baghlan, de Nangarhar et de Kaboul. En avril, elle a facilité le transfert à Kaboul d'un défenseur des droits de l'homme qui faisait l'objet de menaces. Le 7 mai, deux hommes armés non identifiés circulant à moto ont abattu un éminent journaliste, homme politique et militant de la société civile dans la ville de Pol-e Khomri. À Jalalabad, dans la province de Nangarhar, cinq professionnels des médias, employés de la Radiodiffusion Télévision nationale, ont été tués dans l'attaque du 17 mai revendiquée par l'EI – province du Khorassan, mentionnée plus haut.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l’aide au développement

32. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures pour remédier aux importantes difficultés économiques du pays. Le 4 mars, le Fonds monétaire international et les autorités afghanes ont mené à bien la première revue des résultats du pays au titre de la facilité élargie de crédit. Il en est ressorti que le taux de croissance pour 2016 devrait être de 2 %, dont légèrement plus élevé que ne le laissaient présager les estimations précédentes. Il devrait atteindre 3 % en 2017, grâce à une conjoncture favorable pour la production agricole. Le personnel du Fonds a félicité les autorités pour leur gestion macroéconomique prudente et la progression notable de réformes structurelles menées dans des circonstances difficiles. Le 4 mars, la Banque centrale du pays a annoncé que le Gouvernement avait réglé l’essentiel des aspects techniques d’un plan d’action visant à améliorer son dispositif de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme. Les 11 et 12 avril, des représentants du Groupe d’action financière ont effectué une visite à Kaboul pour contrôler les progrès accomplis en Afghanistan, que le Groupe considère comme un territoire de juridiction à haut risque. Les recommandations formulées à l’issue de cette visite permettront de déterminer si l’Afghanistan doit continuer à faire l’objet d’une surveillance renforcée.

33. La suite à donner à la Conférence de Bruxelles sur l’Afghanistan, tenue en octobre 2016, est demeurée une priorité pour le Gouvernement et les donateurs. Le Gouvernement a continué à détailler ses priorités en matière de développement dans 10 programmes prioritaires nationaux portant sur 10 secteurs, comme prévu dans le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan. Le 8 mars, il a lancé le Programme prioritaire national d’autonomisation économique des femmes. Le 4 avril, les Ministères de l’économie et des finances ont présenté aux donateurs des plans visant à intégrer les objectifs de développement durable dans les programmes prioritaires nationaux.

34. D’après le rapport sur l’exécution du budget établi par le Gouvernement pour les 20 premières semaines de l’exercice considéré (21 décembre 2016-8 avril 2017), la part du budget dépensée est restée stable par rapport à la même période de l’année précédente (14 %). En valeur absolue, les dépenses budgétaires ont diminué de 37,3 millions de dollars. Le montant total des dépenses approuvées s’est élevé à 2,5 milliards de dollars, soit une baisse d’environ 731 millions de dollars. Les secteurs dans lesquels les réductions ont été les plus importantes sont les suivants : infrastructures et ressources naturelles, protection sociale, sécurité et gouvernance économique. Les dépenses engagées pour l’agriculture, la reconstruction et le développement en milieu rural, l’éducation et la santé ont été légèrement plus élevées que l’année précédente. Afin d’améliorer le taux d’exécution du budget national, le Gouvernement a alloué à chaque province 1 million de dollars à dépenser dans quatre secteurs (la santé, l’éducation, la reconstruction et le développement en milieu rural et l’agriculture), au titre de la phase pilote de la mise en œuvre de la politique de budgétisation provinciale, lancée le 19 avril. À terme, le Gouvernement souhaiterait que 40 % du budget national soit confié à la responsabilité des autorités infranationales.

35. Le 25 avril, la MANUA a publié son premier rapport anticorruption, dans lequel elle salue les progrès réalisés par le Gouvernement sur le plan de la lutte contre la corruption − création du Haut Conseil de la gouvernance, de la justice et de la lutte contre la corruption et du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption, nomination d’un comité de haut niveau chargé de l’élaboration d’une stratégie nationale de lutte contre la corruption, achèvement de la mise au point de plans de lutte contre la corruption par les cinq ministères dont les recettes

sont les plus importantes, amélioration du contrôle de la gestion des finances publiques et renforcement de la transparence des procédures nationales d'achat. Dans le rapport, il est recommandé de mettre en œuvre plus efficacement les principales réformes, notamment celles qui concernent le recrutement fondé sur le mérite dans la fonction publique, la collecte des recettes et l'exécution du budget, et de renforcer les contrôles et la coordination. Depuis son entrée en fonctions en novembre 2016, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a jugé 14 affaires en première instance, il a déclaré coupables 40 prévenus et 10 de ses jugements ont été confirmés en appel − il était saisi d'affaires impliquant notamment plusieurs hauts fonctionnaires accusés de corruption, de détournement de fonds et d'abus d'autorité à des fins d'entrave à la justice. Au cours de la période considérée, les procureurs du Centre ont accepté d'enquêter sur 96 affaires, nombre d'entre elles étant actuellement en cours d'instruction.

36. Après que l'Afghanistan est devenu membre du Partenariat pour le Gouvernement ouvert, en décembre 2016, le Gouvernement a organisé, en coordination avec des réseaux de la société civile de premier plan, trois forums de sensibilisation visant à promouvoir le rôle et la représentation de la société civile dans le cadre de six groupes de travail du Partenariat et consacrés à l'ouverture des régimes fiscaux, à l'ouverture législative, à l'accès à l'information, à la lutte contre la corruption, à l'ouverture des données et aux ressources naturelles.

37. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour accroître le nombre de femmes dans la Police nationale afghane. Le 24 avril, 245 d'entre elles ont achevé un stage de deux mois et ont été affectées à des postes en fonction de leur niveau d'instruction. Toutefois, la proportion de femmes demeure inférieure à 2 % des effectifs de la police. Le renforcement de l'effectif civil s'est également poursuivi. Sur les 191 postes réservés aux civils dans la Police nationale afghane, 57 ont été pourvus pendant la période considérée, portant à 117 le nombre de ces postes qui ont été pourvus à ce jour. En avril, le Ministère de l'enseignement supérieur a accordé à l'École nationale de police le statut d'université, permettant ainsi aux élèves de cet établissement d'obtenir un diplôme reconnu.

V. Aide humanitaire

38. En raison du conflit en cours, les risques associés aux déplacements de population et à la protection sont demeurés élevés. Entre janvier et la mi-mai, plus de 100 000 nouveaux déplacés ont été recensés dans l'ensemble du pays, des déplacements plus ou moins conséquents ayant été enregistrés dans 29 des 34 provinces. Le nord, le sud, l'est et l'ouest du pays ont tous été touchés : les provinces de Kondoz, Baghlan, Kandahar, Orozgan, Nangahar et Fariyab ont fait état de déplacements totalisant plus de 6 000 personnes. L'ONU et les organisations non gouvernementales ont notamment apporté en urgence aux populations touchées une aide humanitaire sous diverses formes − vivres, abris, articles non alimentaires, espèces, services de santé et fournitures. Le groupe de travail technique du Gouvernement sur les questions foncières, rattaché à l'Autorité foncière indépendante afghane, a élaboré un nouveau cadre juridique grâce auquel repérer des terrains et des logements adaptés aux personnes déplacées. Le cadre définit des critères permettant de s'assurer que tous les terrains attribués répondent aux exigences voulues et d'évaluer la recevabilité des demandes.

39. Le programme de rapatriement du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a repris le 3 avril. Depuis cette date, 24 414 réfugiés afghans enregistrés ont été rapatriés du Pakistan et chacun a reçu 200 dollars, pour faire face aux besoins humanitaires immédiats.

40. Le retour d'Afghans sans papiers en provenance du Pakistan s'est poursuivi : entre le 4 mars et le 20 mai, on a recensé 50 985 arrivants (50 254 revenus au pays de leur propre initiative et 731 personnes expulsées), soit 83 % du total des arrivants en provenance du Pakistan en 2017. Depuis le 1[er] janvier, on a comptabilisé 60 626 rapatriés sans papiers en provenance du Pakistan, soit près de deux fois plus qu'en 2016 sur la même période. Les retours du Pakistan restent motivés par la nette détérioration des lieux de protection. Au cours de la période considérée, l'Organisation internationale pour les migrations a recensé 81 099 arrivants en provenance d'Iran (dont 20 502 revenus au pays de leur propre initiative et 60 597 personnes expulsées). Durant cette période, elle a fourni une assistance à 37 344 rapatriés en provenance du Pakistan (73 %) et à 2 709 rapatriés en provenance d'Iran (4 %). Entre le 1[er] mars et le 24 mai, elle est également venue en aide à 1 095 rapatriés en provenance d'Europe, contre 2 432 sur la même période en 2016.

41. La fermeture temporaire des points de passage de la frontière de Tor Kham et de Spin Bordak a retardé l'acheminement de fournitures humanitaires essentielles, dont des médicaments, du matériel scolaire et des vivres destinés à des milliers de bénéficiaires. En particulier, elle a entravé l'acheminement d'aliments adaptés aux enfants de moins de cinq ans, interrompant un traitement de routine contre la malnutrition qui était administré à 11 000 enfants. Le flux continuel de rapatriés afghans et leur tendance à se regrouper dans les villes de Jalalabad et de Kaboul ont également accentué la pression exercée sur les ressources existantes et mis à rude épreuve les capacités des partenaires humanitaires. Dans les provinces de Kounar, de Laghman et de Nangarhar, les rapatriés (environ 500 000 personnes) représentent actuellement 20 % de la population. Le 19 mars, dans le cadre des efforts déployés à long terme pour réintégrer les rapatriés et gérer la situation des personnes déplacées, l'ONU, le Gouvernement et les donateurs ont approuvé un plan d'action global élaboré sur la base du cadre général relatif aux rapatriés et aux déplacés, qui met l'accent sur la protection des civils dans les zones touchées par les conflits, la fourniture immédiate d'aide humanitaire, les documents d'identité, l'accès aux services de base, l'attribution des terres et le logement décent.

42. Au premier trimestre de 2017, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires sont venus en aide à près de 1,3 million de personnes sur un total prévu de 5,7 millions. Toutefois, les restrictions imposées à l'accès humanitaire ont persisté : l'ONU et ses partenaires humanitaires s'y sont heurtés à 73 reprises entre le 1[er] mars et le 24 mai. Les faits suivants ont notamment été signalés : un travailleur humanitaire est décédé, 11 autres ont été enlevés et deux autres blessés. Dans 26 % des cas, les cibles visées étaient des travailleurs sanitaires et des établissements de santé. Le nombre de personnes déplacées se trouvant dans des zones difficiles d'accès a continué de croître et représente 22 % (21 827) des personnes nouvellement déplacées en 2017. Il est extrêmement difficile de répondre aux besoins des déplacés vivant dans des districts où règne une grande insécurité et qui ne sont pas totalement contrôlés par le Gouvernement. Les Taliban ont manifesté une certaine volonté de faciliter l'accès aux campagnes de vaccination à la suite d'une épidémie de poliomyélite, qui a touché l'extérieur de la province de Kondoz, et d'engager un dialogue sur les mesures à prendre concernant les personnes déplacées par le conflit qui se trouvaient dans les districts précédemment hors d'atteinte de la province de Baghlan.

43. Au 21 mai, le montant total du financement de l'action humanitaire en Afghanistan s'élevait à 213 millions de dollars, dont 115 millions ont été consacrés à des activités inscrites dans le Plan d'aide humanitaire.

44. Le Service de la lutte antimines et ses partenaires ont continué de mener des actions de sensibilisation aux risques dans les centres de versement de subsides et de transit, afin de faire en sorte que les rapatriés en provenance du Pakistan et de République islamique d'Iran soient informés de la présence et des dangers des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés à plateau de pression abandonnés. Du 1er mars au 30 avril, 92 466 rapatriés ont bénéficié de ces activités de sensibilisation. En outre, les partenaires de la lutte antimines, dont les travaux sont coordonnés par le Service de la lutte antimines et la Direction de la coordination de l'action antimines d'Afghanistan, ont déclaré 18 communautés exemptes de mines, ce qui a permis à environ 19 499 personnes de se déplacer librement dans leur zone de résidence, sur une superficie de 8,9 kilomètres carrés. Cependant, on estime qu'il reste encore 3 511 champs de mines, 309 champs de bataille et 52 pas de tir à déminer : 1 500 communautés, qui vivent également sous la menace permanente des engins explosifs improvisés à plateau de pression et d'armes explosives, sont concernées. En 2017, ces divers dispositifs ont fait en moyenne 87 victimes par mois − en diminution par rapport à 2016 (162 victimes par mois). Dans la grande majorité des cas (97,8 %), il s'agissait de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés à plateau de pression, plutôt que de mines terrestres.

VI. Lutte contre les stupéfiants

45. Le 19 mai, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants a achevé la rédaction du rapport de l'enquête socioéconomique de 2016 sur la production de pavot à opium en Afghanistan, avec l'assistance technique de l'ONU. D'après ce rapport, la valeur estimée des opiacés produits en Afghanistan a augmenté, passant de 1,56 milliard de dollars en 2015 à 3,02 milliards de dollars en 2016. Représentant quelque 16 % du PIB, la valeur des opiacés est équivalente aux deux tiers de celle de l'ensemble de la production du secteur agricole licite du pays. L'augmentation observée entre 2015 et 2016 a été imputée à une hausse de 43 % de la production d'opium et à la flambée du prix de vente de l'héroïne.

46. La campagne annuelle d'élimination des champs de pavot à opium a débuté en mars. Au 23 mai, les autorités afghanes avaient détruit 685 hectares dans les provinces de Balkh, Badghis, Hérat, Kounar, Kaboul, Kandahar, Laghman, Nangarhar et Nimroz (les chiffres définitifs ne seront confirmés qu'après analyse des images satellite). Cela représente une nette augmentation par rapport à 2016 : à la même période, les autorités afghanes n'avaient détruit que 98 hectares dans les provinces de Badakhchan, Kandahar, Laghman, Nimroz, Sar-e Pol et Takhar. Cette progression est due à la volonté du Président de mettre davantage l'accent sur la destruction des cultures, aux efforts accrus déployés par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et à l'amélioration du suivi par le Conseil national de sécurité, compte tenu des mauvais résultats obtenus par les gouverneurs à l'issue de la campagne menée en 2016.

47. Du 3 mars au 24 mai, les forces de l'ordre afghanes ont mené au total 745 opérations dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, qui ont permis de saisir 723 kilogrammes d'héroïne, 34 820 kilogrammes de morphine, 15 263 kilogrammes d'opium, 16 kilogrammes de métamfétamine, 9 951 kilogrammes de haschisch, 21 535 kilogrammes de précurseurs solides et 29 tablettes de comprimés « K » (drogues de synthèse). En outre, 22 laboratoires de fabrication d'héroïne ont été démantelés et 124 véhicules, 116 armes, 209 téléphones portables et 5 postes de radio saisis. Au cours de ces opérations, 829 suspects ont été arrêtés, deux membres des Forces nationales de sécurité afghanes ont été tués et deux autres blessés.

48. Le 6 avril, le Gouvernement du Kazakhstan a organisé à Astana la sixième réunion du Comité directeur du Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. De hauts représentants des organismes de lutte contre le trafic des drogues, des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères des huit pays membres du Programme régional, ainsi que des donateurs, des partenaires internationaux et des organisations ont passé en revue les progrès réalisés en 2016 et fixé les priorités pour 2017. Les participants ont noté les effets positifs du renforcement de la coopération régionale et des mesures communes adoptées pour lutter contre les drogues illicites et la criminalité transnationale organisée.

VII. Appui à la mission

49. À l'heure actuelle, la Mission enregistre les taux de vacance de postes suivants : 10 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 14,0 %) et 4,0 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 6,0 %). Les effectifs, toutes catégories confondues, sont composés à 86 % d'hommes et à 14 % de femmes. Bien que des mesures spéciales aient été prises pour que la Mission recrute et retienne à son service davantage de femmes à des postes d'agent recruté sur le plan national, la proportion de femmes occupant des postes de cette catégorie demeure de 7 %.

50. Entre le 1er mars et le 30 avril, la MANUA a mené 178 missions terrestres et 22 missions aériennes, ainsi que 508 missions de sensibilisation inversées, dans le cadre desquelles des représentants de districts se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

VIII. Observations

51. Le 14 juin 2017, je me suis rendu en Afghanistan pour exprimer ma solidarité avec le Gouvernement et le peuple afghans à la suite des attaques terroristes meurtrières perpétrées à Kaboul les 31 mai et 3 juin 2017. J'ai quitté le pays profondément préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité, qui est non seulement une cause de souffrance humaine immense mais provoque en outre des déplacements internes conséquents, comme j'ai pu le constater au cours de ma rencontre avec des hommes et des femmes ayant été contraints de se déplacer à l'intérieur du pays. En dépit de leurs conditions de vie éprouvantes, leur courage et leur détermination sans faille à contribuer à la prospérité de l'Afghanistan devraient tous nous conduire à leur apporter un appui de façon concertée. L'instauration de la paix reste le seul fondement possible pour le développement durable du pays.

52. Lors de mes entretiens avec le Président Ghani et le Chef exécutif Abdullah, j'ai souligné combien l'unité du Gouvernement était importante. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation face à la prolifération de divers groupes terroristes sur le territoire afghan, ajoutant qu'il était nécessaire que la communauté internationale lutte contre le terrorisme de façon plus concertée. La rencontre récente entre le Président Ghani et le Premier Ministre du Pakistan, Nawaz Sharif, laisse espérer une amélioration des relations bilatérales, condition essentielle pour que l'action menée contre le terrorisme soit plus efficace.

53. Je suis encouragé de constater que le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son programme de réforme. L'action menée pour lutter contre la corruption et accroître la responsabilisation parmi les hauts fonctionnaires, notamment dans l'appareil de sécurité, est particulièrement bienvenue. À cet égard, il faut signaler le travail effectué par le Centre de justice pénale chargé de la lutte

contre la corruption, ainsi que l'engagement pris par le Gouvernement d'éliminer la pratique de la torture et des mauvais traitements à l'encontre des personnes détenues pour des motifs liés au conflit, de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de retirer ses réserves à cette convention. Je me félicite que le Gouvernement ait adopté le Code pénal par décret législatif.

54. L'accent désormais mis sur les élections est également encourageant; en même temps, il est susceptible de créer de nouvelles divisions et d'exacerber les tensions existantes dans la sphère politique. J'accueille avec satisfaction l'engagement continu du Gouvernement et des institutions électorales de tenir des élections crédibles et transparentes. La mise en place du dispositif d'évaluation des bureaux de vote sera une étape importante sur la voie des préparatifs électoraux en général et satisfera à l'une des principales recommandations formulées par la Commission spéciale sur la réforme électorale, à savoir l'établissement de listes d'électeurs pour chaque bureau de vote. Il sera crucial de régler le plus rapidement possible les problèmes subsistants afin que les préparatifs puissent être engagés de manière effective.

55. Si le taux de croissance économique s'est quelque peu amélioré, il n'a pas évolué au même rythme que la croissance de la population, encore stimulée par les retours au pays. Les priorités de développement définies par le Gouvernement afghan s'articulent sur le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan, auquel la communauté internationale s'est engagée à apporter un appui généreux à Bruxelles en 2016. J'encourage toutes les parties prenantes à faire leur possible pour améliorer l'exécution de ce cadre. Pour ce qui est de l'ONU, je demeure déterminé à contribuer à l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies.

56. La situation en matière de sécurité s'est encore détériorée. Les forces de sécurité afghanes ont continué de faire face à une insurrection qui va s'intensifiant. La nature inexorable du conflit pèse sur le moral de la population et c'est une question dont le Gouvernement estime qu'il doit se saisir. Le lourd bilan des combats parmi les civils, en particulier les femmes et les enfants, atteste qu'il est nécessaire que toutes les parties au conflit prennent des dispositions d'urgence pour mettre fin au massacre et aux mutilations de civils. Je suis particulièrement préoccupé par l'attaque survenue à Kaboul le 31 mai et par l'escalade de violence qui a suivi, qui ont encore démontré combien les civils étaient vulnérables face au conflit. Je souligne qu'il est nécessaire que les responsables de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme soient tenus comptables de leurs actes. À cet égard, il est essentiel de progresser dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et d'atténuation des pertes civiles. Je note que le Gouvernement s'est engagé à ratifier officiellement le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, et j'appelle toutes les parties au conflit à éliminer ceux qui pourraient encore subsister dans les zones sur lesquelles elles exercent leur contrôle.

57. Le nombre élevé de personnes déplacées à l'intérieur du pays demeure préoccupant. En outre, le nombre de personnes revenues en Afghanistan en 2017 est plus élevé que celui qui avait été enregistré sur la même période en 2016. Outre qu'elles posent des problèmes d'ordre humanitaire dans un avenir immédiat, l'absorption et l'intégration de ce grand nombre de rapatriés exigeront la mise au point de solutions de développement à moyen et long terme, notamment l'accès à la terre et aux services de base. Je loue le Gouvernement pour son engagement et sa détermination à élaborer des mesures propres à relever ce défi. Je note une légère amélioration de l'accès humanitaire pour la conduite de campagnes de vaccination

contre la poliomyélite et j'encourage toutes les parties à libérer davantage de points d'accès dans l'intérêt de la santé et du bien-être de tous les Afghans.

58. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix conclu entre le Gouvernement et Hezb-i Islami (Gulbuddin), notamment le retour du chef de cette faction, Gulbuddin Hekmatyar, en Afghanistan et la libération des prisonniers appartenant à Hezb-i Islami, sont la preuve de la volonté du Gouvernement d'instaurer la paix. Celle-ci ne pourra être réalisée que par des négociations et ne sera pas obtenue sur le champ de bataille. Pour que cette paix soit durable, elle doit inclure toutes les parties, être assortie de mesures propres à rendre comptables de leurs actes les auteurs des exactions menées dans le passé et la défense des droits des victimes.

59. Il est regrettable qu'aucun progrès ne soit discernable sur la voie de l'engagement de pourparlers de paix directs entre le Gouvernement et les Taliban. Il est essentiel que des conditions propices à un processus de paix mené sous l'égide de l'Afghanistan règnent au plan régional. L'initiative prise par le Gouvernement afghan d'organiser le 6 juin une conférence sur la coopération en matière de paix et de sécurité s'inscrivant dans le Processus de Kaboul a été prise à cette fin. Le fait que cette conférence ait pu avoir lieu en dépit des violences épouvantables qui sont survenues dans la semaine précédant sa tenue atteste la résolution du Gouvernement de parvenir à la paix.

60. S'agissant des relations régionales, la série récente d'atteintes à la sécurité perpétrées à Kaboul sont venues compromettre les efforts consentis par les Gouvernements afghan et pakistanais pour améliorer leurs relations. La reprise des contacts de haut niveau entre les principaux responsables militaires des deux pays et la visite rendue à Kaboul par une délégation de parlementaires pakistanais de haut rang ont été deux étapes positives vers le renforcement de la confiance à divers niveaux. Je prie instamment les deux pays de poursuivre ce dialogue constructif sur la voie de l'amélioration de leurs relations bilatérales, condition essentielle de l'instauration de la paix en Afghanistan et au-delà.

61. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan et mon Représentant spécial, Tadamichi Yamamoto, du dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions très difficiles, pour que nous puissions tenir notre engagement de venir en aide au peuple afghan.